ATTENTION: DONNER UNE SECONDE VIE AUX BATTERIES DES VéHICULES HYBRIDES ET éLECTRIQUES N'EST PAS SANS

RISQUE!

Les juristes sont clairs: conformément à ce qui figure dans la convention environnementale sur les batteries de véhicules hybrides et électriques, la responsabilité des batteries de ces

véhicules est transférée du producteur original à celui qui donne une nouvelle destination à la batterie.

Gardez-le à l'esprit si vous vendez des batteries démontées de véhicules hybrides ou électriques pour une nouvelle application.

Les dangers des batteries des véhicules hybrides et électriques sont désormais connus. Toyota n'est plus tenu pour responsable d'accidents éventuels si sa batterie démontée est

vendue par vos soins à quelqu'un qui l'utilise pour stocker de l'énergie solaire, par exemple. La responsabilité du producteur passe à celui qui y donne une nouvelle application.